

Ecologie: Attac Moselle invite au débat

Daniel Béguin, vice-président du Conseil régional de Lorraine et président du groupe des Verts, est l'invité d'Attac Moselle. L'ONG renoue, éducation populaire oblige, avec son cycle de "Tables rondes" combinant exposé et débat. Les participant-e-s seront invité-e-s à donner la réplique au membre de l'exécutif régional qui aura disserté sur le thème des "Energies renouvelables et économies d'énergies, une réelle contribution au développement durable".

Où et quand: jeudi, 28 avril 2005 à 20h30 à la Maison des associations de Metz-Sablon (1bis, rue de Castelnu)

Edition 2005 du Girls' Day

Pour la quatrième année consécutive, le Cid-femmes et le Service à l'égalité des chances de la ville d'Esch-sur-Alzette veulent démontrer aux jeunes filles en formation "qu'il n'existe pas de secteur dans l'économie réservé exclusivement aux hommes". C'est ce que note le président de la Chambre de travail dans une brochure spécialement éditée à l'occasion. Ce 28 avril 2005 servira donc à encourager les femmes à développer pleinement leurs capacités, compétences et intérêts. Et de rappeler que, malgré des résultats scolaires bien supérieurs à ceux du prétendu sexe fort, les femmes se trouvent souvent dans des situations professionnelles moins avantageuses ...

Brochure éditée par la Chambre de travail, AK-Info, 1/2005, Le "Girls' Day"

Marxisme et sidérurgie

Tout comme les trains, une surprise peut en cacher une autre. La première: le Centre Jean Kill - centre d'études marxistes du PCL - vient d'être réactivé. La seconde: c'est à Norbert von Kunitzki, ancien directeur de l'Arbed, que revient l'honneur d'inaugurer cette résurrection! Une alliance pour le moins originale dont le fruit est une conférence portant sur "La position de l'industrie sidérurgique dans la société et dans le marché, l'évolution depuis 1974 en Europe et dans le monde".

L'exposé aura lieu ce vendredi 22 avril 2005 à 19h30 dans la grande salle des séances de l'Hôtel de Ville d'Esch-sur-Alzette

ARMENIE

Le génocide des Arméniens

Après neuf décennies, le génocide arménien n'est toujours pas reconnu par la Turquie. Le Comité de défense de la cause arménienne revient sur une des pages les plus sombres de l'histoire contemporaine.

Le génocide des Arméniens, de 1915 à 1917, constitue le premier génocide du 20^e siècle. Perpétré par le gouvernement Jeunes-Turcs de l'Empire Ottoman, il a rayé de la carte près de 1.500.000 Arméniens, sur une population totale d'environ deux millions de personnes.

Cette tentative d'extermination du peuple arménien, acte prémédité du gouvernement turc de l'époque, visait à régler définitivement la question arménienne (...). Minorité chrétienne de l'Empire Ottoman, la population arménienne était majoritaire dans les provinces orientales de l'Empire. A partir du 19^e siècle, l'intervention dans les affaires ottomanes des puissances européennes, censées assurer la

protection des minorités chrétiennes soumise à diverses contraintes et exactions, avait laissé espérer aux Arméniens une amélioration de leur sort (sécurité des populations, liberté culturelle). Mais le pouvoir central ottoman allait réagir par la répression politique et les massacres.

Le processus génocidaire commence avec la folie meurtrière du Sultan Abdul-Hamid II. De 1894 à 1896, des massacres systématiques sont organisés contre les populations arméniennes des provinces

orientales; près de 300.000 Arménien-n-e-s sont massacrés, de nombreux villages sont brûlés, d'autres pillés, des dizaines de milliers de personnes sont converties de force à l'islam, des centaines de milliers contraintes à l'exil. Les Jeunes Turcs, arrivés au pouvoir en 1908, poursuivent, après un semblant de démocratisation, cette même politique: dès 1909, dans la province d'Adana (Cilicie), un massacre de 30.000 Arméniens est perpétré, avec le silence des puissances européennes.

Le Comité Jeune-Turc Union et Progrès "Ittihad", au travers du triumvirat constitué par Enver, ministre de la guerre, Talaat, ministre de l'intérieur et Djemal, ministre de la marine, s'érige en dictature en 1913. Nourri par les idées du panturquisme, visant à l'union politique des nations turcophones et à l'élimination de tous les éléments non-turcs, le Comité "Ittihad" saisit l'occasion de la Première guerre mondiale pour mettre à exécution son plan d'extermination des Arméniens. Après le désarmement, dès janvier 1915, des soldats arméniens servant dans l'armée ottomane, le génocide commence le 24 avril 1915 par l'arrestation de l'élite intellectuelle et politique arménienne à Istanbul; celle-ci est déportée en Anatolie puis massacrée; les militaires démobilisés subissent le même sort.

Ensuite partout en Anatolie, un ordre général de déportation

est donné, sous le prétexte d'éloigner les populations arméniennes du front russe. De fait, cette déportation sert l'objectif de l'extermination planifiée par le gouvernement Jeune-Turc. Les convois de déportés, constitués de femmes, d'enfants et de vieillards (les hommes valides sont dès le début séparés des autres et éliminés) conduisent aux déserts inhospitaliers de Syrie. Fort peu y arriveront, pour y être parqués dans des camps de concentration et systématiquement éliminés; en cours de route, les déportés sont dépouillés de leurs biens personnels, affamés, soumis à des marches forcées et des traitements inhumains (viols, tortures, enlèvements); la plupart des déportés périssent progressivement d'épuisement, de faim, de maladie ou sont massacrés.

Les massacres reprennent en 1920-1923, lors de la guerre conduite par le fondateur de la République Turque, Mustapha Kémal, contre la Grèce, l'Arménie et les Alliés, notamment en Cilicie et à Smyrne. La Turquie a donc pratiqué, sous trois régimes successifs, une politique d'extermination systématique.

Comité de défense de la cause arménienne

Le texte intégral peut être lu sous www.cdca.asso.fr dans la rubrique "Génocide".



Des rescapés du massacre (photo: cdca)

Avis**D'CHAMBER**

deelt mat:

Séance publique du 19 avril 2005:**Communication du Président**

Conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes et aux dispositions des articles 117 à 131 de son Règlement interne, la Chambre des Députés sera appelée, 30 jours au moins après la présente communication, à établir une liste de trois candidats pour le poste de Président à la Cour des comptes en remplacement d'un membre ayant fait valoir ses droits à la retraite.

Les intéressés posent leur candidature par lettre adressée au Président de la Chambre des Députés.

Les Députés peuvent proposer des candidatures par lettre adressée au Président de la Chambre des Députés. Dans ce cas, ils doivent s'assurer au préalable que le can-

didat accepte la candidature. Pour être recevables, les candidatures doivent être adressées au Président de la Chambre des Députés au plus tard dans les 15 jours qui suivent la présente communication.

Les candidatures doivent être accompagnées de notices biographiques et de toutes pièces utiles indiquant que les conditions prévues à l'article 7, paragraphe 2, alinéa 2 de la loi précitée sont remplies, à savoir:

- être de nationalité luxembourgeoise,
- jouir des droits civils et politiques,
- offrir les garanties de moralité requises,
- satisfaire aux conditions d'aptitude physique requises pour l'exercice de la fonction,
- être détenteur d'un diplôme d'études universitaires documentant un cycle complet de quatre années d'études accomplies avec succès.

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS**ADMINISTRATION DES BATIMENTS PUBLICS DIVISION DES TRAVAUX NEUFS****AVIS D'ADJUDICATION**

Le jeudi 9 juin 2005 à 10:00 heures du matin, il sera procédé aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St-Esprit à Luxembourg, à l'ouverture de la soumission relative aux **travaux de menuiserie extérieure métallique dans l'intérêt du Lycée technique et Internat à Redange.**

Envergure de l'objet:

travaux de menuiserie extérieure métallique

- mur rideau, fenêtres et ouvrants battants 7'900 m²

stores / volets extérieurs

- stores 4'400 m²

Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.

Le début des travaux est prévu pour le mois d'octobre 2005.

La durée des travaux est de 311 jours ouvrables.

Les amateurs sont tenus d'introduire leur candidature écrite au moins 1 jour ouvrable avant de retirer le dossier de soumission à

l'Administration des Bâtiments publics "Soumissions"

Boîte Postale 112

L-2011 Luxembourg

Télécopieur: 46 19 19 - 555

Les plans, cahiers de charges et bordereaux de soumission sont à la disposition des candidats à l'adresse de l'administration à partir du **jeudi 21 avril 2004.**

Les pièces conformes aux prescriptions du règlement grand-ducal du 7 juillet 2003 et portant l'inscription: "**Soumission pour les travaux de menuiserie extérieure métallique dans l'intérêt du Lycée à Redange/Attert**" doivent se trouver aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St-Esprit à Luxembourg, avant l'heure fixée pour l'ouverture. Le présent avis a été commu-

niqué le 15 avril 2005 au Supplément du Journal Officiel des CEE aux fins de publication.

Luxembourg, le 19 avril 2005
Le ministre des Travaux publics
Claude Wiseler

FONDS D'URBANISATION ET D'AMENAGEMENT DU PLATEAU DE KIRCHBERG MISSION PHOTOGRAPHIQUE**APPEL D'OFFRES**

Dans le cadre de la documentation et de la diffusion de l'évolution du Plateau de Kirchberg à Luxembourg, le Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau de Kirchberg lance le présent appel d'offres pour la réalisation de travaux photographiques.

Les thèmes sont les suivants: Les aménagements urbanistiques.

Les réalisations architecturales.

La vie au quotidien.

La mission revêt le caractère de commandes de la part du Fonds.

Les auteurs devront exercer leur métier de manière professionnelle et être détenteurs d'un diplôme de niveau supérieur en photographie et/ou de type artistique. Ils feront preuve de travaux antérieurs de qualité et d'une expérience solide dans un ou plusieurs des domaines précités.

Les projets élaborés par un professeur d'enseignement artistique et sa classe seront également pris en considération.

La demande du dossier de candidature est à adresser au Fonds Kirchberg avant le 15 mai 2005 à l'adresse suivante:

Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau de Kirchberg

Madame Marianne Brausch 9b, boulevard du Prince Henri

L-1724 Luxembourg